

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

SESSION EXCEPTIONNELLE 2025

RAPPORT EXTERNE

L'ÉPREUVE D'ADMISSION ET LES ATTENDUS

L'épreuve se conforme aux textes de références suivants :

Décret n° 2022-1687 du 27 décembre 2022 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement de professeurs des écoles et de maîtres de l'enseignement privé sous contrat pour les années 2023 à 2026.

Arrêté du 13 janvier 2023 relatif aux modalités d'organisation des concours institués par le décret n° 2022-1687 du 27 décembre 2022.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat suivant les modalités ci-après.

Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement (2 pages dactylographiées maximum) puis il développe plus particulièrement, parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité (3 pages dactylographiées maximum). Cette analyse mettra en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

L'épreuve débute par une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (15 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (30 minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et les différents points développés par le candidat lors de son exposé.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

L'entretien inclut un questionnement permettant au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) et à faire partager ces valeurs et exigences.

Durée de l'épreuve : 45 minutes

Exposé : 15 minutes maximum

Entretien : 30 minutes

Coefficient 3. L'épreuve est notée de 0 à 20. La note 0 est éliminatoire.



ATTENDUS DU JURY AU REGARD DES ELEMENTS DE CADRAGE

Le jury apprécie les efforts de langue et de communication orale des candidats, mais relève parfois un niveau de langue inapproprié, pénalisant pour ce concours et la fonction envisagée.

Les attendus de l'épreuve sont mieux connus des candidats, ce qui favorise les échanges avec le jury. La lecture et la compréhension des éléments de cadrage pour la constitution et la rédaction du RAEP, et pour le déroulé de l'épreuve d'entretien, est un prérequis indispensable pour les candidats.

On peut noter une grande hétérogénéité des candidats dans leurs connaissances des programmes et des attentes institutionnelles.

Les candidats ont des difficultés à mobiliser des connaissances didactiques afin de proposer une analyse distanciée de la séance proposée. Parfois, il s'agirait de faire preuve de bon sens pour imaginer les obstacles éventuels rencontrés par les élèves et les réponses possibles de ces derniers au regard de leur âge.

Il est à noter que les questions d'éthique et de déontologie du métier en lien avec les valeurs de la République et la laïcité, restent toujours floues pour certains candidats. Ces notions constituent la base républicaine des fonctions envisagées et ces connaissances, en lien avec la posture enseignante et les gestes professionnels associés, sont incontournables.

Les candidats les mieux préparés sont entrés dans un dialogue réflexif avec le jury, et se saisissent des questions du jury pour élargir leur réflexion et modifier leur proposition initiale.

LE RAEP

Partie 1 : Parcours du candidat.

Les candidats présentent la plupart du temps leur parcours essentiellement de façon descriptive sans mise en lien avec les compétences professionnelles attendues.

Partie 2 : Réalisation(s) pédagogique(s) significative(s).

Un certain nombre de candidats n'a pas su extraire une situation d'apprentissage significative, étant restés sur un descriptif d'activités ou de projets mis en place.

Les séances présentées sont très diverses dans la qualité de leur contenu. Certaines, bien structurées, avec des phases d'apprentissages tiennent compte de la réalité de la classe avec des éléments de différenciation mis en place. D'autres séances semblent tirées d'ouvrages du commerce sans appropriation par le candidat. La question de la gestion de classe est rarement abordée. Il conviendrait de faire apparaître de réelles situations d'apprentissage adossées à des objectifs clairement définis.

Le jury attend que le candidat explicite clairement ce qui est attendu des élèves et précise le(s) rôle(s) de l'enseignant.

LA PRESENTATION DU RAEP

Le jury apprécie la clarté, la structuration de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

La gestion du temps est aussi un élément à prendre en compte dans cette partie de l'épreuve. La plupart des candidats ont préparé leur présentation et utilisé les 15 minutes.



Le jury a été sensible aux exposés dont les candidats ont su dépasser la simple description du RAEP, pour mettre en perspective les situations d'apprentissages vécues en lien avec le référentiel de compétences. La présentation devrait être, parfois, un peu plus distanciée de l'écrit et permettre de comprendre le parcours et les motivations du candidat. Certains candidats ont su faire de cette présentation un moment riche durant lequel leur parcours professionnel témoignait d'un réel engouement pour le métier.

Le jury a apprécié les présentations de candidats ayant su de détacher de leurs notes ou de leur oral mémorisé.

L'ENTRETIEN

L'échange de 30 minutes doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à mettre en exergue ses compétences pédagogiques et disciplinaires. Il s'appuiera sur ses expériences d'enseignements pour identifier les gestes professionnels enseignants qui ont été construits et ceux qui restent à développer.

Le jury cherche à évaluer, au cours de l'entretien, la capacité du candidat à entrer dans un dialogue professionnel constructif. Le candidat doit se préparer à accepter la controverse, en argumentant ses choix pédagogiques et didactiques, mais aussi en prenant en compte les propos du jury pour infléchir, faire évoluer voire modifier ses représentations. Il convient donc de percevoir la dimension « entretien » de l'épreuve qui ne consiste pas en une simple interrogation orale. Les questions du jury ne visent pas à piéger le candidat mais à élargir le propos.

L'aptitude à faire connaître et à partager les valeurs et les exigences du service public, dont la laïcité, l'égalité filles/garçons et la lutte contre les discriminations seront des éléments évaluatifs essentiels.

L'évaluation de cet échange porte aussi sur la forme par la qualité d'expression du candidat, sa capacité à argumenter et à prendre en compte les questions du jury pour faire évoluer sa réflexion.

CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Il convient de rappeler, en premier lieu, la nécessité de connaître l'épreuve et ses attendus et l'indispensable préparation que tout candidat doit mettre en œuvre et s'imposer afin de se donner les moyens de réussir.

La lecture, au préalable, du rapport de jury est une bonne base de préparation sur les attendus des épreuves. En effet, la première étape de professionnalisation des professeurs des écoles passe par la préparation au concours et la capacité à se projeter dans le métier et dans l'éthique professionnelle qui le caractérise. L'acculturation au métier doit s'effectuer tout au long de la préparation avant le passage des épreuves.

Concernant le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

- Déposer le RAEP sur la plateforme en ligne, dans le respect des échéances fixées ;
- Vérifier la syntaxe et l'orthographe ;
- Faire référence aux compétences du référentiel métier du professeur des écoles pour mettre en avant les compétences développées au cours des années ;



- Pour la partie relatant une expérience significative, proposer des analyses de la situation, aborder celle-ci d'un point de vue distancié. Il ne peut s'agir d'une copie d'une fiche de préparation issue d'un livre du maître ;
- Mentionner les points forts de la séquence proposée et les points de remédiation ou d'amélioration possibles ;
- Les références théoriques bien qu'opportunes, ne doivent pas constituer l'ossature de la deuxième partie du RAEP ;
- Les concepts évoqués doivent être bien maîtrisés par le candidat

Concernant l'entretien avec le jury

- Se détacher de son écrit afin de faire une présentation structurée, distanciée et critique et non une lecture linéaire dans la première partie de l'entretien ;
- Equilibrer la présentation de son parcours professionnel avec la présentation de ses réalisations pédagogiques ;
- Utiliser la totalité du temps imparti pour les présentations. Les exposés courts ne permettent pas de valoriser les connaissances ni les propositions pédagogiques. Les exposés trop longs qui doivent être interrompus par le jury témoignent d'une impréparation à l'épreuve ;
- S'informer sur les programmes des 3 cycles, les guides pédagogiques ministériels et les documents institutionnels (via Eduscol notamment), qui fournissent des indicateurs pour prendre en compte, notamment, les repères de développement et les besoins des élèves ;
- Connaître les enjeux de l'école, les priorités et l'actualité des politiques éducatives ; être capable de se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions ;
- Connaître et porter les valeurs de la République dans l'exercice de son métier. Savoir donner une définition de la laïcité et la façon de la faire vivre à l'école ;
- Au regard de la spécificité de l'académie de Créteil, avoir une connaissance minimale de ce qu'est l'éducation prioritaire et des dispositifs existants ;
- S'entraîner à réaliser des séquences/séances, avoir quelques lectures pédagogiques et quelques supports didactiques ;
- Ne pas hésiter à élargir le propos par l'apport de connaissances personnelles ;
- Être attentif au langage utilisé : une syntaxe correcte, un lexique précis, pas de langage familier. Ces éléments valent également pour la posture, qui doit être adaptée. Ne pas employer des termes que l'on ne peut pas définir ;
- Connaître les acronymes institutionnels les plus usités ;
- Prendre le temps de la réflexion avant de répondre aux questions posées ;
- Ne pas hésiter à demander au jury de reformuler des questions qui seraient mal comprises ;
- Le jury sera sensible à l'illustration par des exemples concrets, de certains concepts abordés par le candidat comme celui de l'évaluation ou de la différenciation par exemple.

APERCU DES CHAMPS DE QUESTIONNEMENT DU JURY

I. Motivation et connaissance du métier d'enseignant

Le rôle de l'enseignant dans sa classe, dans l'école, au sein de la communauté éducative.

La connaissance des élèves par l'enseignant de la classe.

Les expériences marquantes d'enseignement qui mettent en lumière la motivation du candidat.



II. Connaissance du système éducatif

L'organisation globale du premier degré.

Les enjeux principaux de chaque cycle d'enseignement.

Les grandes priorités nationales en matière d'éducation.

III. Connaissance des programmes scolaires et outils de l'enseignant

La construction de séquences et de séances en lien avec les programmes d'enseignement.

La mise en cohérence des attendus des programmes et l'évaluation des élèves.

IV. Compétences pédagogiques

La mise en œuvre de l'enseignement sur ses versants pédagogiques et didactiques.

Les stratégies pour favoriser l'apprentissage et l'engagement des élèves.

Les postures des enseignants utiles à la mise en œuvre d'une séance.

La diversité des élèves et leurs besoins dans une classe.

Les processus d'évaluation permettant aux élèves de progresser.

L'utilisation du numérique pour favoriser l'apprentissage des élèves ou pour différencier.

V. Gestion de classe

Le climat de classe. Les gestes et techniques pour le rendre positif et inclusif.

Des situations de conflits en classe ou de discipline.

La participation des élèves.

Les leviers pour prendre en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers.

VIII. Connaître et faire partager les valeurs de la République

Les valeurs du système éducatif français.

Le principe de laïcité et ses enjeux.

Quelques obligations et droits des fonctionnaires.

Le principe de neutralité attaché à la fonction de professeur.

La lutte contre le harcèlement.

Le développement de l'égalité fille/garçon.

VI. Collaboration et communication

Le travail collaboratif entre enseignants, ses intérêts pour le professeur et ses élèves.

La relation école-famille.

Le rapport avec le directeur d'école, la circonscription.

VII. Réflexion sur la profession enseignante

Le travail personnel de l'enseignant.

L'enrichissement culturel, la formation continue, le lien à l'actualité de l'éducation et à l'information.

Les défis à relever dans les années futures en tant qu'enseignant.